

Le rôle des pouvoirs locaux dans l'aménagement des zones rurales

Delorme C.

L'environnement

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 9

1971
pages 52-53

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010427>

To cite this article / Pour citer cet article

Delorme C. Le rôle des pouvoirs locaux dans l'aménagement des zones rurales. *L'environnement*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 52-53 (Options Méditerranéennes; n. 9)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Claude DELORME
Président
du Conseil Général
des Alpes
de Haute-Provence

Le rôle des pouvoirs locaux dans l'aménagement des zones rurales

Pour qui voyage en avion au-dessus de la France, il apparaît très clairement, que villes et bourgs occupent bien peu de la surface nationale. Par contre, il saute aux yeux, tout aussi clairement, combien l'espace rural est ponctué par de très nombreux villages et hameaux.

Il n'est pas besoin d'un grand effort de réflexion pour constater que l'accroissement des citadins, surtout dans les conditions d'urbanisme que nous connaissons, provoque chez eux un invincible besoin de reprise de contact avec la nature. Pour qui vit en milieu rural régulièrement fréquenté par les habitants des villes, ce besoin de nature se complète par une recherche très marquée de contacts humains avec les ruraux. Nous sommes persuadés qu'il y a là une véritable aspiration à une authentique « ruralification » ressentie plus ou moins consciemment comme un antidote indispensable aux poisons psycho-biologiques de l'urbanisation, créatrice d'existence de plus en plus artificielle.

La présence, d'une part, de ces innombrables villages et, d'autre part, l'exigence d'une ruralification des hommes de la ville confirment le rôle des Elus Locaux d'être les Aménageurs de l'Espace Rural.

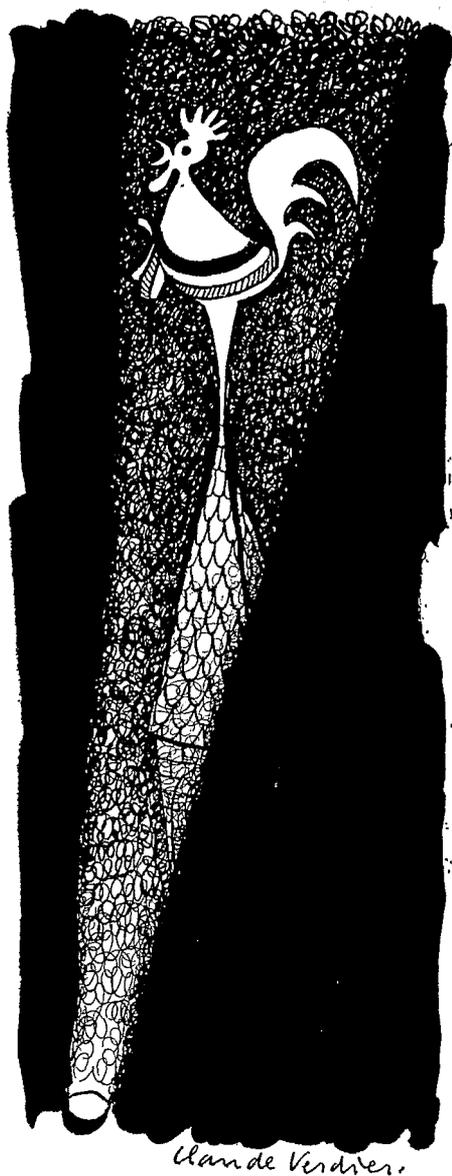
Certes cet aménagement doit être pensé et conçu par des techniciens qualifiés, mais à une condition, c'est qu'ils aient d'abord de nombreux et réels contacts avec les Elus Locaux afin que leurs conceptions et leurs études ne soient pas entachées de cet esprit abstrait qui caractérise si souvent nos techniciens. Les Elus Locaux au contact permanent de la réalité rurale permettront à nos concepteurs de ne pas « artificialiser » le monde rural. Des bureaux d'une ville, en travaillant sur des cartes et des statistiques on risque de perdre de vue tous ces petits riens qui font que deux hameaux d'une même commune rurale sont très différents non seulement par leurs aménagements proprement dit, mais dans leur âme. Seuls les Elus Locaux connaissent vraiment l'âme de leur commune. Si l'on veut correspondre au besoin de ruralification des citadins, il faut avoir l'imagination assez fertile et l'esprit d'objectivité assez poussé pour précisément sentir et respecter l'âme de nos villages. Elle se manifeste dans l'habitat des ruraux, dans le mode de groupement de cet habitat, dans leurs activités qui détermi-

nent leurs périodes de loisirs et du même coup le genre de leurs distractions. Activités et loisir modèlent un état d'esprit qui informe tout le genre de vie, et crée l'âme collective du village.

L'échec le plus grave de l'aménagement de l'espace rural serait d'aboutir à créer deux communautés étrangères l'une à l'autre, car rapidement elles deviendraient hostiles et la ruralification recherchée serait un lamentable fiasco sans profit aussi bien pour les citadins que pour les ruraux, si ce n'est peut-être que le plus mesquin : le profit financier.

Donc, le premier aspect du rôle des Elus locaux dans l'aménagement de l'Espace Rural est de *se faire entendre et écouter des Aménageurs*, car il reste bien entendu que le rôle des techniciens est absolument indispensable pour éviter l'anarchie coûteuse en même temps que destructrice, si une harmonisation de zones assez vastes ne préside pas à l'aménagement de l'espace rural. Or cette possibilité d'audition auprès des techniciens n'existe pas réellement, pratiquement, concrètement. Un mensuel du mois d'août dernier a pu annoncer comme une victoire — la première en France — le fait que des maires dans une région déterminée « conduiront ensemble avec le concours de l'Administration une politique d'aménagement ». Ce qui faisait dire à Jérôme Monod, Délégué à l'Aménagement du Territoire, qu'il voyait là « les premiers pas d'une collaboration exemplaire ». Mais pour y arriver, il n'a fallu rien moins que la menace de boycottage par les maires de toute initiative de l'Équipement qui ne tiendraient pas compte de leurs avis.

L'Élu Local, s'il doit apporter un complément d'âme aux projets des Techniciens, doit également mener une action (et ce n'est ni la moindre, ni la plus facile) auprès de ses administrés : il ne lui sera pas commode de faire admettre au rural agriculteur que les progrès dans le domaine agricole lui permettront de produire plus et plus vite, ce qui lui laissera la possibilité et la vocation d'être, par une activité et une attitude d'accueil, non seulement le producteur des « nourritures terrestres », mais encore le producteur de bon-vivre pour les citadins. Et s'il est vrai que l'homme ne vit pas seulement de pain, cette partie de son rôle de rural au sens plein du mot ne sera ni la moins importante ni la moins intéressante.



Il s'agit là d'une véritable mission de formation extrêmement difficile. Elle ne peut se remplir à coups de textes, d'arrêts, ou d'interdictions. Dans ce domaine, le Maire doit être un authentique « animateur ». Il commencera d'abord à démontrer à ses administrés paysans qu'accueillir le citadin peut être et doit être source de profits directs et indirects pour les villageois. Des profits directs soit par la location de leurs immeubles inutilisés ou mal utilisés, soit par la vente de leurs produits. Nous pouvons citer telle femme de Maire qui tresse des tapis, des cabas, des cache-pots, avec les ficelles récupérées des bottes de foin. La demande est si grande qu'elle a dû abandonner son habituelle collaboration à la fanaison pour se consacrer à son travail de tissage. Des profits indirects, puisque le Maire peut éviter d'augmenter les impôts communaux grâce à l'apport fiscal ajouté aux recettes de la commune par les contributions des citadins.

Par toute une série de moyens qu'il est impossible d'énumérer ici parce qu'ils surgissent spontanément suivant les circonstances dans l'esprit d'un véritable animateur, le Maire doté de cette aptitude, sait favoriser la compréhension réciproque entre urbains et ruraux. Qu'il faille du temps pour obtenir des résultats solides et tangibles, c'est bien certain. A plus forte raison pour commencer sans attendre.

Mais pour s'atteler et se passionner pour cette tâche (un animateur doit être passionné) encore faut-il que l'Elu local soit conscient du rôle qu'il a à jouer. Nous savons que l'Espace rural est divisé en une multitude de minuscules communes. Le peu de consistance démographique de ces communes constitue un réel handicap dans le choix des responsables communaux. Bien souvent, il faut se contenter de gens admirablement dévoués, mais démunis de l'indispensable formation qui leur permettrait d'avoir bien à l'esprit la mission dont ils sont investis et d'être pleinement dans la peau du rôle qu'ils ont à tenir.

Ils sont les premiers responsables de l'Aménagement du territoire de leur commune. Aménagement qui a un double but : celui de créer des conditions économiques permettant d'atteindre le deuxième but qui est de créer des conditions d'existence heureuses pour les hommes. Cette mission économique et cette mission de protection et de mise en valeur de l'environnement nécessitent sinon la possession poussée de connaissances techniques, du moins la conscience aigüe de l'existence de cette double mission. Trop d'Elus Ruraux restent encore cantonnés dans leur rôle traditionnel, qui pratiquement ignorait cette double mission. Or, comment accomplir une mission si on n'en sent ni la nécessité, ni l'importance, ni la beauté ? Lois, décrets, règlements, en un mot tous les moyens du pouvoir accordés à l'Elu Local sont, dans ces conditions, ou ignorés ou considérés comme inutilement gênants et ennuyeux. Il n'y a alors aucun zèle pour les appliquer, quand ce n'est pas une certaine complicité au moins tacite pour les laisser enfreindre ou contourner.

Nous avons trop souvent constaté une telle situation dans de nombreuses communes rurales, pour n'être pas profondément persuadés que ce n'est pas l'existence de textes donnant pouvoir et autorité au Maire pour remplir le rôle qui lui revient dans l'Aménagement de l'Espace Rural qui est importante. *Ce qui est primordial à nos yeux, c'est d'abord et avant tout de convaincre les Elus Locaux et particulièrement les Maires qu'ils ont un rôle à tenir.* C'est de leur inculquer l'importance de ce rôle. C'est de leur donner le minimum de formation pour qu'ils soient plus à même de remplir leur mission. Tout cela ne se fait pas à coups de textes, de règlements ou de circulaires ou même de menaces de sanctions. La Loi fait abonder le péché ! L'amour seul peut donner la liberté de se soumettre aux contraintes. Il faut donc faire aimer cet aspect de la mission des maires pour obtenir des résultats. Mais comment donner ou développer ce goût d'aménageurs véritables du monde rural aux Maires de nos villages ?

L'Administration d'une part, et les Associations de Maires d'autre part peuvent beaucoup en ce domaine. On nous dira que l'Administration remplit son rôle en préparant les schémas directeurs d'aménagement. C'est vrai... pour l'aspect technique. Mais trop souvent malgré les consultations des Elus, on n'arrive pas au résultat recherché parce que les consultations ne sont pas précédées d'une mise en condition des Elus pour y participer efficacement. Parce que cette mise en condition, véritable préparation intellectuelle et psychologique n'a pas précédé ces consultations, l'élaboration des schémas n'est pas souhaitée, n'est pas désirée par les Elus. Comme ce n'est pas eux qui les provoquent, le schéma pour lequel on les consulte leur apparaît comme imposé avec tous les inconvénients psychologiques qui résultent d'une obligation imposée et non recherchée. De plus, souvent le schéma est décidé en haut-lieu et, avant même que ne soient consultés les Elus, des mesures conservatoires sont prises, notamment en matière de coefficient d'occupation des sols, de permis de construire. Mesures d'interdictions irritantes pour les Maires et les Habitants qui n'en comprennent pas alors ni l'intérêt, ni la nécessité.

De plus lors de la présentation des schémas ou même de sa simple esquisse nos Maires sont abreuvés de sigles et quelquefois abrutis par des discours en langage hexagonal, administratif de surcroît. De toute manière les choses sont presque toujours présentées d'une façon trop abstraite. Nous savons bien qu'il est beaucoup plus difficile d'être simple et concret. Mais nos techniciens peuvent plus facilement faire l'effort pour être compréhensibles que les Maires pour traduire le langage pratiquement ésotérique qu'on utilise avec eux.

Les Associations de Maires peuvent également beaucoup si elles savent se vouloir animatrices et formatrices. Elles n'ont pas à entrer dans le détail de tel ou tel schéma. Elles ont plutôt à mettre à la portée des Maires, la connaissance des grandes lignes de l'évolution fracassante

qui bouleverse nos façons de vivre et d'être. Elles doivent leur faire toucher du doigt en quoi cette évolution risque d'avoir des effets sur les possibilités de leur commune. Elles doivent permettre aux Elus Locaux de pouvoir imaginer ce que risque de devenir leur commune. Elles doivent leur donner les idées maîtresses qui dirigeront leurs façons d'infléchir l'événement pour que leur commune s'intègre aussi naturellement que possible dans l'évolution à laquelle elle ne pourra échapper.

Réunions d'informations, colloques, séminaires, voyages d'études, une amicale de Maires peut avoir tout un arsenal à sa disposition pour l'information pratique des Maires. Combien d'amicales s'efforcent-elles de jouer ce rôle ?

De plus en plus, le Maire Rural a un rôle extrêmement important. Sa fonction et sa mission sont parmi les plus passionnantes. Leur faire comprendre, leur faire admettre et un grand pas sera fait, car ils auront dans la tête et dans le cœur l'enthousiasme, c'est-à-dire la foi avec laquelle on remue les montagnes, avec laquelle on fait des villages heureux, ce qui exclut la banalité, la médiocrité et la vulgarité encore plus insupportables dans le monde rural qu'en ville car le monde rural fait encore partie de la Nature qui, elle, ne commet pas de faute de goût.

